

# LE REGLEMENT INTERIEUR

---

- Pour Le bon fonctionnement de l'école les parents sont priés de respecter le règlement suivant :

• **Sécurité de votre enfant :**

- ✓ Vous devez impérativement présenter aux enseignants toutes les personnes qui seront autorisées à récupérer votre enfant et remplir le tableau les concernant ou le cas échéant, prévenir l'école à l'avance.
- ✓ Les fiches de renseignement doivent être remplies avec soin. /N'oubliez pas de signaler tout changement éventuel en cours d'année (N° téléphone, adresse par exemple).
- ✓ Aucun parent ou enfant n'est autorisé à pénétrer dans les classes hors de la présence de l'enseignant.
- ✓ Les jeux dans les cours après 16h sont strictement interdits.
- ✓ Les entrées et sorties des classes se font dans le calme sous la conduite de l'enseignant.
- ✓ Durant les récréations, violences, bousculades et jeux brutaux ne sont pas autorisés.
- ✓ Aucun parent ou enfant n'est autorisé à pénétrer dans les classes.

• **Pour la maternelle :** les parents ou les personnes autorisées doivent accompagner leurs enfants et les confier à la personne chargée de l'accueil et les récupérer dans la cour. Les enfants ne doivent en aucun cas arriver seuls. L'école n'est pas responsable accidents qui peuvent survenir aux enfants non accompagnés.

- ✓ il est recommandé de sortir de l'école en tenant votre enfant par la main afin de faciliter le contrôle par l'enseignant de service.

• **Pour le primaire :** Nous demandons aux parents de ne pas entrer dans l'école pour déposer leurs enfants, une fois l'élève dépasse la porte de l'école, il est sous la responsabilité de l'établissement. Pour récupérer leurs enfants, les parents peuvent pénétrer dans la cour de l'école sans pour autant aller jusque dans les classes.

• **Les besoins de l'enfant et de l'école :**

- ✓ Seul le matériel nécessaire à l'école et au bien-être de l'enfant est accepté. Tous les objets susceptibles d'être dangereux sont strictement interdits.
- ✓ L'école n'est pas responsable en cas de perte ou de détérioration d'objets précieux : bijoux et objets de valeur.
- ✓ Les parents doivent inscrire le nom et le prénom de leur enfant sur les vêtements de rechange (culotte, pantalon, chaussettes ..... ) et objets ramenés à l'école.
- ✓ Afin de ne pas perturber l'organisation de l'école, aucun élève ne peut-être récupéré pendant les heures scolaires sans autorisation au préalable de l'administration.
- ✓ Le cahier de liaison permet le contact entre la famille et l'école, il est donc indispensable de le consulter et de signer chaque nouveau message.
- ✓ Un dossier contenant des documents est fourni aux parents au moment de l'inscription. Cette dernière ne sera considérée comme étant définitive qu'au moment du retour de ce dossier complet et dûment rempli.
- ✓ **le certificat de sortie délivré par l'établissement d'origine et homologué par la délégation est indispensable.**

• **Hygiène et santé :**

- ✓ Les enfants doivent venir à l'école en bonne santé, il est conseillé de garder à la maison l'enfant présentant des signes de maladie .

- ✓ Après une semaine d'absence, et en cas de maladie contagieuse, en avertir l'école et fournir un certificat médicale de non contagion à la reprise.
- ✓ Les enfants qui fréquentent la cantine doivent impérativement emmener leurs brosses à dents et dentifrice dans une pochette avec leur nom.
- **Horaires et accueil :**
  - **La journée scolaire est définie comme suit :**
    - ❖ **Lundi, mardi, jeudi et Mercredi, de 8H30 à 16H30**
    - ❖ **vendredi de 8H30 à 12H**
    - ❖ **L'ouverture de la porte est à 8h15. les sorties des classe à 16H30**
- ✓ Les retards perturbent les activités de la classe et angoissent les enfants.
- ✓ Les absences sont justifiées par un mot d'excuse écrit et signé par les parents. Pour une absence d'une durée de deux jours, ou plus, un certificat médical est obligatoire pour la réintégration de l'élève en classe.
- ✓ Dans le cas où l'absence serait due à une maladie contagieuse, l'école devra être informée dans les plus brefs délais.
- ✓ Une garde est assurée gratuitement jusqu'à 17h.
- ✓ Vous êtes priés de respecter ces horaires. L'école n'est pas responsable des enfants qui arrivent avant 8H15 ou qui restent au-delà de 17H.
- **Réunion des parents d'élèves :**
  - ✓ Une réunion sera organisée au début d'année scolaire, afin d'informer les parents de l'action pédagogique menée en classe. la date vous sera communiquée ultérieurement.
  - ✓ Tout entretien avec les éducatrices et les enseignants doit se faire par l'intermédiaire du cahier de liaison.
- **Frais de scolarité :**
  - ✓ Les frais d'inscription garantissent la place de votre enfant.
  - ✓ L'inscription n'est considéré définitive qu'après retour du dossier d'inscription complet accompagné du règlement des frais d'inscription non remboursable en cas de désistement.
  - ✓ Les frais de scolarité sont payables au début de chaque période selon le calendrier suivant :
    - **Frais d'inscription +septembre+juin :** Le jour de l'inscription
    - **Frais de scolarité :** Avant le 05 de chaque mois.

---

➤ Je soussigné(e) :.....  
 Approuve le règlement intérieur du GROUPE SCOLAIRE KAMAL.

VISA DES PARENTS.